

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2017

Le Conseil Municipal de Saint Laurent la Gâtine, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 05 mai deux mille dix sept à vingt heures trente, sous la présidence de Patrick LENFANT, Maire.

PARTICIPANTS : Patrick LENFANT (maire), Jean-Claude SOLIGNAT (Adjoint), Maryline BRUNOT, David DUPREY, Régis HERVE, Thierry LONGUET, Yannick VIET

ABSENTS (excusés) : Michelle VIEL (pouvoir à Régis HERVE), Aymeric BLAN (pouvoir à Maryline BRUNOT), Coraline GUIOT (pouvoir à David DUPREY), Guillaume JAGOREL

Régis HERVE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

1. BUDGET ASSAINISSEMENT

1.1 Ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.

Il décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole VAL DE FRANCE, les conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats, l'attribution d'une ligne de trésorerie de 600.000,- Euros pour 12 mois au taux variable de l'EONIA + 1,10 % soit 0,742 % à ce jour.

Frais de tirage : offerts.

Commission d'engagement de 600,- €

Il prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Il prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

1.2 Modifications budgétaires

- Au vu de la commission d'engagement à honorer auprès du Crédit Agricole concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie, il convient de procéder à la modification budgétaire suivante au budget assainissement :

D 678: - 600€ / D 627 (Services bancaires et assimilés) : +600€

- Suite à l'adhésion de la commune à la mission "bilan 24h" de l'ATD, il convient de procéder à la modification budgétaire suivante au budget assainissement :

D 678: - 680,40€ / D 617 (Etudes et Recherches): +680,40€

Vote à l'unanimité

2. COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES EURELIENNES D'ILE DE FRANCE

Différents votes ont eu lieu sur les budgets, les taxes, les statuts d'organismes divers. Le poids de notre commune se trouve très réduit dans ces votes en raison de la lourdeur de l'organisation et de la structure. Il s'avère ainsi difficile d'avoir une vision précise des choses, sachant en outre que le périmètre de la communauté de communes reste encore dans l'attente du départ de certaines communes !

Nous apprenons que le chef de poste de la trésorerie de Maintenon, qui a prouvé sa grande compétence, doit quitter son poste au 1^{er} juillet 2017. Nous avons apprécié, au niveau de notre commune, son professionnalisme et espérons que son successeur saura maintenir ce niveau.

3. COMMISSIONS ET SYNDICATS

- SITED

La Région Centre-Val de Loire devrait prendre en charge l'intégralité des transports scolaires. Nous sommes dans l'attente de précisions.

- SIRP

Suite à la démission validée du président, le groupement doit élire un nouveau président lors du prochain Conseil du SIRP, qui devrait fonctionner différemment avec une répartition de compétences entre les membres du Conseil.

3 - QUESTIONS DIVERSES

La prochaine réunion du Conseil est prévue le 02 juin 2017

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 22 h 45.

Fait et délibéré les jours, mois et an comme indiqué précédemment.